Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le - 7 AVR. 2021 N° 2021/469
ID : 083-218300424-20210330-DCM2021_042-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **16**
Représentés : **17**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **22/03/2021**

Date d'affichage : **24/03/2021**

de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 30 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente mars à **14 heures,** le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Madame Audrey RONDINI-GILLI, 1ère adjointe,

PRESENTS :
Marc Etienne LANSADE - Gilbert UVERNET – Patrick GARNIER - Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – Elisabeth CAILLAT – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Jean-François BERNIGUET – Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO –

POUVOIRS :
Audrey TROIN à Margaret LOVERA / Christiane LARDAT à Marc Etienne LANSADE / Geoffrey PECAUD à Audrey RONDINI-GILLI / Sonia BRASSEUR à Jacki KLINGER / René LE VIAVANT à Margaret LOVERA / Danielle CERTIER à Jean-Pascal GARNIER /Jean-Paul MOREL à Jean-François BERNIGUET / Franck THIRIEZ à Liliane LOURADOUR / Corinne VERNEUIL à Gilbert UVERNET / Michaël RIGAUD à Marc Etienne LANSADE / Isabelle BRUSSAT à Jacki KLINGER / Florian VYERS à Gilbert UVERNET / Christelle DUVERNET à Elisabeth CAILLAT / Olivier COURCHET à Patrick HERMIER / Kathia PIETTE à Mireille ESCARRAT / Philippe CHILARD à Isabelle FARNET-RISSO / Bernadette BOUCQUEY à Mireille ESCARRAT /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Liliane LOURADOUR

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La note annexée à la présente délibération répond à cette obligation.

N° 2021/042
BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le 7 AVR. 2021
ID : 083-218300424-20210330-DCM2021_042-DE
N°2021/469

CM du 30/03/2021

N° 2021/042

BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Rapport de présentation du budget :

Le budget annexe « immeubles de rapport » a été créé en décembre 2013 aux fins d'enregistrer les opérations relatives à la gestion des immeubles productifs de revenus soumis à TVA.

Il retrace, en recettes, les loyers des baux commerciaux ou professionnels : locaux du 29 avenue Georges Clémenceau, Manufacture des Tapis, Pôle Emploi, restaurants de plage, locaux de la maison de santé, etc..) et, en dépenses, l'entretien et les charges de ceux-ci.

Pour 2021, le budget d'investissement comprend d'une part, les reports d'un montant de 5 973,40 € pour le solde des travaux à la maison de santé pluridisciplinaire (principalement des travaux d'électricité) et des crédits nouveaux à hauteur de 309 627 € pour d'éventuels travaux sur les différents bâtiments.

Le financement de ces travaux est assuré par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de 2020 (88 562,06 €), les dotations aux amortissements (148 309 €) et le virement complémentaire pour 190 000 €.

Au niveau de la section de fonctionnement, les charges à caractère général s'élèvent à 110 000 € comme en 2020 et comprennent les charges locatives et taxes foncières, les primes d'assurances, l'entretien des bâtiments et les honoraires de conseils.

Les loyers encaissés et les remboursements de charges sont prévus à hauteur de 438 000 €.

Considérant que ce budget dégage des excédents de fonctionnement supérieurs à l'autofinancement des travaux prévus sur les bâtiments, et que les emprunts souscrits seront arrivés à échéance en 2020, l'excédent de fonctionnement 2020 reporté en section de fonctionnement (226 000 €) sera reversé au budget principal de la ville. Il figure ainsi en recettes de fonctionnement (article 002) et en dépenses (article 6522).

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : 690 667,00 €
La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 429 371,06 €

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le budget annexe « immeubles de rapport » de la commune pour l'exercice 2021.

Vu l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 2 mars 2021,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2021,

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le - 7 AVR. 2021
ID : 083-218300424-20210330-DCM2021_042-DE

N° 2021/469

CM du 30/03/2021

N° 2021/042

BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le budget primitif 2021 du budget annexe « immeubles de rapport » arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES		RECETTES
Section de fonctionnement	**690 667,00 €**		**690 667,00 €**
Chapitre 011 : charges à caractère général	110 000,00 €	Chapitre 002 : solde d'exécution reporté	226 000,00 €
Chapitre 014 : atténuations de produits	1 500,00 €	Chapitre 042 : opérations d'ordre	26 667,00 €
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	190 000,00 €	Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	438 000,00 €
Chapitre 042 : opérations d'ordre	148 309,00 €	Chapitre 77 : produits exceptionnels	0,00 €
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	229 000,00 €		
Chapitre 66 : charges financières	0,00 €		
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	11 858,00 €		
Section d'investissement	**429 371,06 €**		**429 371,06 €**
Chapitre 001 : solde d'exécution reporté	82 103,44 €	Chapitre 10 : dotations et réserves	88 562,06 €
Chapitre 040 : opérations d'ordre	26 667,00 €	Chapitre 040 : opérations d'ordre	148 309,00 €
Chapitre 041 : opérations patrimoniales	2 500,00 €	Chapitre 041 : opérations patrimoniales	2 500,00 €

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le - 7 AVR. 2021 N°2021/469
ID : 083-218300424-20210330-DCM2021_042-DE

CM du 30/03/2021

N° 2021/042

BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Chapitre 16 : remboursement d'emprunts & cautions	2 500,00 €	Chapitre 13 : subventions reçues	0,00 €
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	5 000,00 €	Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	190 000,00 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	20 000,00 €		
Chapitre 23 : immobilisations en cours	290 600,62 €		

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à **LA MAJORITE – 26 POUR - 7 CONTRE** (Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,

MAIRIE DE COGOLIN
REPUBLIQUE FRANÇAISE
VAR

Marc Étienne LANSADE